



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation et nationalisation provisoire de l'entreprise Vencorex

Question écrite n° 3496

Texte de la question

Mme Sandrine Nosbé alerte M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur la situation de l'entreprise Vencorex située à Pont-de-Claix, placée en redressement judiciaire depuis septembre 2024 et où 480 emplois sont directement menacés. Si ce site venait à fermer définitivement, cela ne serait pas seulement les près de 480 salariés de Vencorex de Pont-de-Claix qui seraient menacés, mais également les 700 emplois des autres sites dont Vencorex est fournisseur (et plus de 5 000 emplois en cascade). Et pour preuve : l'entreprise Arkema (Jarrie) dépend de Vencorex pour son approvisionnement en sel. Cette entreprise a annoncé le 22 janvier supprimer 154 postes suite à la future fermeture de l'entreprise Vencorex. Pourtant, de la production de Vencorex découlent de très nombreux enjeux. Un enjeu économique tout d'abord comme expliqué précédemment. Un enjeu industriel ensuite puisque Vencorex a son usine de production sur la plateforme chimique de Pont-de-Claix, plateforme multi-entreprises où Vencorex est l'opérateur des moyens communs. Un enjeu environnemental très important également puisque le site Vencorex est un site classé SEVESO seuil haut, qui risque de devenir une friche industrielle avec des ateliers non démantelés et non dépollués aux conséquences très nombreuses, comme la pollution de l'eau et des nappes phréatiques présentes sous le site ou encore des bouleversements géologiques pouvant aller jusqu'à des effondrements sur le site de la mine de sel de Hauterives dans la Drôme. Un enjeu de souveraineté nationale enfin, puisque de la production de Vencorex dépendent trois activités stratégiques pour les sociétés Framatome, Ariane Groupe et Rubis SA, qui relèvent des secteurs de la défense, du nucléaire et de l'aérospatial, alors même qu'il paraît indispensable de conserver une fourniture française pour les matières premières des activités stratégiques. La fermeture de Vencorex est donc une véritable catastrophe sociale, industrielle et environnementale. Pourtant une solution existe, comme l'État l'a fait en 2017 avec le chantier naval de Saint-Nazaire : la nationalisation provisoire. Les représentants des salariés de Vencorex portent un projet rentable à horizon 2029, prouvant qu'une nationalisation temporaire permettrait de résoudre et sécuriser l'ensemble des problématiques. Par ailleurs, cette nationalisation reviendrait moins cher que le démantèlement et la dépollution du site. Ainsi, elle lui demande s'il est bien envisagé de nationaliser provisoirement l'entreprise Vencorex, comme il a été fait pour le chantier naval de Saint Nazaire et ce afin de sauvegarder des emplois et du savoir-faire, de maintenir la filière chimique française et de protéger ce site stratégique.

Données clés

Auteur : [Mme Sandrine Nosbé](#)

Circonscription : Isère (9^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3496

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Ministère attributaire : [Industrie et énergie](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 14 avril 2025

Question publiée au JO le : [28 janvier 2025](#), page 331